

Zeitschrift: Bulletin de la SHAG : revue annuelle de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève

Herausgeber: Société d'histoire et d'archéologie de Genève

Band: 4 (1914-1923)

Heft: 5-6

Artikel: Un manuscrit liturgique de l'église de Genève

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1002666>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 15.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

UN MANUSCRIT LITURGIQUE DE L'ÉGLISE DE GENÈVE

Le catalogue des manuscrits de la Bibliothèque publique et universitaire de Genève signale, sous la cote Ms. lat. 38 b, un « Fragment de missel ». Le volume auquel correspond ce titre insuffisant et d'ailleurs erroné se compose de quarante-trois feuillets de parchemin, dont l'écriture la plus ancienne, ainsi que l'initiale historiée par laquelle débute le texte, peut remonter jusqu'au XIII^{me} siècle; il est revêtu d'une reliure moderne, demi-chagrin rouge, au dos de laquelle on a inscrit le titre, également inexact, d'« Offices des fêtes ». La provenance de ce manuscrit est inconnue. Le fait qu'on ne le trouve pas dans le *Catalogue* de Senebier¹ ne saurait prouver qu'il ne fût pas à la Bibliothèque au temps de cet érudit. Ces quelques feuillets liturgiques, alors peut-être dépourvus de reliure, peuvent fort bien avoir été, à la fin du XVIII^{me} siècle, jugés indignes d'une notice. Nous sommes aujourd'hui d'un autre avis et ces pages ont pour but d'établir leur identité.

Notons d'abord qu'il ne s'agit pas d'un fragment. Le livre, non seulement est sans lacunes, mais comprend plusieurs compléments ajoutés au texte primitif. Puis désignons-le d'une façon plus exacte. On reconnaît, en effet, sans difficulté qu'il s'agit d'un recueil d'évangiles, non pas d'un évangélaire complet, mais d'un choix correspondant aux plus grandes messes; on pourra l'intituler « Evangiles des fêtes solennelles » ou mieux encore, étant en présence d'un texte latin : *Evangelia festorum solemnium*.

¹ *Catalogue raisonné des manuscrits conservés dans la bibliothèque de la ville et république de Genève*, Genève, 1779, in-8.

Sur le recto du premier feuillet, une main du xv^{me} siècle a établi la table du recueil, avec renvois aux feuillets où se trouvent les textes correspondants. Elle commence à Noël :

In nativitate Domini	}	I
Sancti Stephani		
Sancti Johannis evangelistae		
Sanctorum innocencium	}	II
In circumcissione		
.....		

Les grandes fêtes du temps (Pâques, Ascension, Pentecôte) sont insérées à leur place approximative dans le propre des saints. Le verso du feuillet est blanc. L'évangile de l'Eucharistie, transcrit par une main plus ancienne, occupe le tiers supérieur du deuxième feuillet :

Secundum Johannem : In illo tempore dixit Ihesus discipulis suis et turbis Iudeorum : Caro mea vere est cibus...

Le verso est blanc, ainsi que les deux feuillets suivants, 3 et 4. Le texte proprement dit commence au feuillet 5 par les mots :

In illo tempore exiit edictum a Cesare augusto, ut describeretur univversus orbis.

Un titre rubriqué :

In nativitate Domini, ad primam missam. Sequencia sancti euvangelii secundum Lucam.

occupe l'extrémité des six premières lignes, chacune d'elles comprenant, pour la rubrique, quelques lettres de moins que la précédente, la sixième portant seulement l'*m* final du mot *Lucam*, le tout aligné à la marge de droite, de manière à former au haut de la page un triangle d'écriture rouge qui tranche d'une façon curieuse avec la belle encre noire du texte.

Dans la marge de gauche, une lettre historiée, l'initiale *I* des mots *In illo tempore*, s'étend sur toute la hauteur de la page. On y voit au dessus de quatre grotesques, qui se superposent les uns aux

autres sur un fond d'or bruni, un saint vêtu d'une tunique pourpre et couvert d'un manteau bleu foncé ; il tient dans la main un livre rouge, fermé. C'est la principale décoration du manuscrit Pl. II]. Les autres chapitres commencent simplement par des initiales alternées rouges et bleues.

Les évangiles se succèdent dans le même ordre que dans la table des matières, c'est-à-dire suivant le calendrier ecclésiastique, jusqu'à la messe de saint Nicolas (6 décembre) ; viennent ensuite les messes communes à un apôtre, à un évangéliste, puis celle de saint Vincent, celle de la dédicace de l'église, celle d'un pontife, enfin deux évangiles différents pour les messes de la Vierge. Ici s'arrête, à la fin du feuillet 28, le texte primitif du manuscrit. Les évangiles d'un apôtre, d'un évangéliste, d'un martyr, d'un pontife sont à leur place normale, à la suite du propre des saints, mais ce n'est pas le cas pour la messe de saint Vincent et pour celle de la dédicace qui devraient se trouver au jour que leur assigne le calendrier, la première le 22 janvier, l'autre à une date qui reste à déterminer. Leur présence, hors de leur rang, induit à supposer que le manuscrit a été copié sur un texte antérieur auquel les deux évangiles en question et ceux qui les suivent avaient été ajoutés après coup.

A partir du feuillet 29, l'aspect du manuscrit change complètement. Nous sommes toujours en face de morceaux des évangiles, mais cette fois accompagnés de la notation musicale et copiés par diverses mains du XV^{me} siècle. C'est d'abord la généalogie du Christ pour la fête de la nativité (feuillet 29-31), puis celle de la Vierge pour l'Épiphanie (feuillet 32-34), l'évangile de l'Épiphanie (feuillet 35-36). La foliotation ancienne s'arrête à ce morceau. Du verso du feuillet 36 au feuillet 40, nous avons une autre version musicale du même texte, qui clôt la deuxième partie du manuscrit.

Les six dernières pages (feuillet 40 verso-43) sont occupées par les évangiles de messes plus récentes, celles du Saint-Suaire de la Visitation de la Vierge, de deux messes des morts, d'une du jeudi saint et de celle de saint Maurice, transcrites dans une écriture grossière du début du XVI^{me} siècle.

Tel que le voilà, notre recueil d'« Évangiles des fêtes solennelles »

n'apporte rien de bien passionnant. Tous les textes qu'il offre sont connus par ailleurs. Les seize pages de musique sont déjà quelque chose de moins banal ; encore en trouverait-on l'équivalent, et bien au-delà, dans mainte bibliothèque plus riche que la nôtre en livres liturgiques. Pour que tout cela s'anime un peu, il faudrait attacher à ces pages le nom d'une église. Si nous retrouvons le diocèse où ce livre était en usage, il nous paraîtra plus vivant et si, établissant en quelque sorte son état-civil, nous saisissons entre lui et nous un lien de parenté, nous le regarderons certainement, sans d'ailleurs que sa valeur intrinsèque ait changé, d'un œil plus intéressé.

Pour cette détermination, le calendrier liturgique ne nous donne, de prime abord, aucun renseignement utile, les fêtes représentées dans le volume étant célébrées sans exception dans tous les diocèses. La moins commune est celle de saint Vincent, qui n'est pas solennelle dans toutes les églises. Ce n'est pas à dire que sous cette forme elle ne soit encore très répandue, puisque nous la trouvons de rite double à Genève, Lausanne, Amiens, Apt, Autun, Besançon, Bourges, Lyon, Metz, Noyon, Rouen, Senlis, Toul, Tournay, Verdun, Breslau, Salzbouurg, Agram, Fünfkirchen, Grau, Compostelle, Saragosse, Tarazona, Valence, Westminster et Salisbury, soit dans vingt-six diocèses¹. Il faut chercher autre chose.

L'évangile de la dédicace de l'église n'est pas à la place qu'il devrait occuper dans le recueil ; il y aurait lieu de le regretter si un diacre, ou plutôt, verrons-nous, un chanoine charitable, n'avait eu la bonne idée de noter un renvoi en marge du texte, à l'endroit où cet évangile devrait se trouver. Cette utile remarque figure entre la Saint-Michel (29 septembre) et la Saint-Denis (9 octobre). La dédicace de Saint-Pierre de Genève se fêtait le 8 octobre, mais elle n'est pas la seule qui tombe entre les deux fêtes qu'on vient d'indiquer. Grotefend² en signale neuf autres qui s'échelonnent du 30 septembre au 8 octobre. Cependant, de

¹ Voir Grotefend, II., *Zeitrechnung des deutschen Mittelalters und der Neuzeit*, Hanovre, 1891-1898, 2 vol. in-4°.

² *Ibid.*

ce nombre on peut éliminer les églises qui n'accordaient pas à saint Vincent une fête solennelle et celles qui ne sont pas sous le vocable d'un saint représenté dans notre recueil. Il ne reste plus alors, à côté de Genève, que Rouen et Salisbury. Ces deux villes sont lointaines et on est tenté de supposer plutôt à notre volume une origine genevoise. Mais il ne s'agit encore que d'une probabilité qui demande confirmation.

De tous les écrivains qui ont successivement collaboré à la rédaction du manuscrit, il en est un qui a voulu transmettre son nom à la postérité, c'est l'auteur de la table des matières. Il l'a signée de sa meilleure écriture : *Hunc librum cotavit Hugo Tholopon*. « Hugues Tholopon a paginé ce livre. » Tholopon n'est pas un de ces noms dans lesquels on reconnaît aussitôt un Genevois. Cependant les minutes des notaires aux Archives d'Etat, à défaut de notre « paginateur », indiquent, dans la seconde moitié du XIV^{me} siècle et la première du XV^{me}, divers Tholopon, trois frères notamment, propriétaires à Landecy, qui attestent à Genève et dans le voisinage immédiat, une famille dont notre homme pourrait fort bien être issu. C'est encore une indication favorable. Faute de mieux on pourrait s'en tenir là et, sans trop de risques de se tromper, attribuer le manuscrit à notre diocèse en lui donnant le titre complet d'« Evangiles des fêtes solennelles à l'usage de Saint-Pierre de Genève ».

Mais il existe une preuve encore plus péremptoire. M. Lafrasse, dans son *Etude sur la liturgie dans l'ancien diocèse de Genève*, à la page 134, écrit en note :

« La seule particularité relative à la messe de l'Epiphanie nous est révélée, non par le Missel, mais par les statuts du chapitre de Saint-Pierre de Genève, dressés en 1483. Il y est dit que pour accroître la dévotion du peuple fidèle, on créera à l'heure de la grand'messe, trois rois, dont le premier sera choisi parmi les chanoines, le deuxième entre les curés de la ville, dans l'ordre adopté par eux et le troisième entre les anciens curés forains ; ce dernier devra être altarien et devra résider à la cathédrale au moins depuis un an. Ces rois chanteront solennellement l'Evangile dans l'église et feront à la messe l'offrande accoutumée. Le chanoine devenu roi devra en outre payer pour l'entretien des

habilités, soit vicaires du chœur, la somme de vingt-cinq florins à prendre au besoin sur les revenus de sa prébende.¹ »

Or, nous avons trouvé dans la deuxième partie de notre recueil trois morceaux relatifs à l'Épiphanie : la généalogie de la Vierge et l'évangile de la fête en deux versions musicales différentes, dont la première est introduite par une importante rubrique; en voici le texte :

Sequitur officium trium regum in Epiphania Domini, et primo ornant se tres (sic), videlicet unus canonicus, unus curatus civitatis et alter curatus forensis, ad modum regum coronas portantium et veniant per ecclesiam dum dicitur prosa ad locum consuetum evangelii et incipiant evangelium insimul.

[Traduction.] S'ensuit l'office des trois rois pour l'Épiphanie du Seigneur et premièrement ils s'habillent les trois, savoir un chanoine, un curé de la ville et un curé forain, à la manière des rois portant couronne, et pendant que se dit la prose ils viennent à travers l'église à l'endroit habituel de l'évangile et commencent l'évangile ensemble.

C'est la particularité signalée par M. Lafrasse, retrouvée non pas dans le Missel, mais dans un livre qui n'en est qu'un extrait.

Après avoir chanté l'évangile, les trois rois reprennent leur place dans le chœur: *deinde descendant in choro ad cantandum cetera...* Le drame liturgique qui semblait devoir s'ébaucher ne se développe pas. Si l'Épiphanie a donné lieu à Genève à des manifestations dramatiques ou littéraires, il faut les chercher hors de l'église. Bonivard nous donne à ce sujet, à la date de 1510, une indication curieuse : «... la coustume estoit a Geneve, du temps de la papaulte, que trois estatz de gens d'eglise faisoient trois roys, les channoines l'ung, les chappellains de Saint Pierre l'autre, & le troisiésme chacune année ung curé des sept paroisses. Et faisoit on ung grand festin avec histoires, jeux, momeriez, monstre de gens de guerre, bancquets & s'efforçoit on a qui mieulx mieulx² »

Outre la messe de l'Épiphanie, les statuts du chapitre consacrent un article, le soixante-septième, à la grande messe à célébrer au prieuré de Saint-Jean. On y lit que, conformément à l'usage

¹ Genève, 1904, in-8, extrait des t. XXVI et XXVII des *Mémoires et documents publiés par l'Académie Salésienne*. Cf. les articles 71 et 72 des Statuts du Chapitre, *Bibliothèque de Genève*, Ms. lat. 62.

² *Chroniques*, édition Revilliod, t. I, p. 322-323.

antique pour la fête de saint Jean l'Évangéliste, patron du prieuré, un chanoine délégué par le chapitre se rendait processionnellement avec le chœur de la cathédrale audit couvent pour y célébrer solennellement la grand'messe ; le chœur y chantait prime, tierce et sexte, et toutes les offrandes faites pendant ces longs offices appartenaient au chapitre. Cette fête et celle de l'Épiphanie sont seules l'objet d'une mention spéciale. Ce n'est, sans doute, pas à dire qu'il faille les considérer comme les deux plus importantes, car l'une et l'autre sont accompagnées de bénéfices et d'obligations particuliers qui peuvent suffire à expliquer leur présence dans les statuts, à l'exclusion d'autres célébrées tout aussi solennellement sans qu'il s'ensuive pour les officiants des charges ou des avantages spéciaux. Mais il est évident que ces bénéfices et ces obligations n'ont pu être attachés qu'à des cérémonies de première importance. En ce qui concerne l'Épiphanie, la charge de vingt-cinq florins incombant au chanoine roi, laisse supposer que sa fonction le revêtait d'un honneur tout particulier. Les statuts et notre manuscrit sont donc d'accord pour mettre en évidence la solennité de l'Épiphanie dans l'église de Genève¹.

Les statuts du chapitre renferment un autre article intéressant directement l'histoire de nos « Évangiles des fêtes ». C'est le quarante-quatrième, consacré précisément aux offices des jours solennels. En voici la traduction :

« De même, afin que le culte divin soit, principalement les jours solennels, exercé plus dignement par les plus dignes, [les chanoines] ont ordonné que les jours solennels auxquels notre révérend seigneur l'évêque a l'office, les offices soient tenus par les chanoines, savoir la chanterie par le prévôt et le chantre, de même les six premières leçons par les plus jeunes chanoines, la septième et la huitième par les plus âgés, la neuvième par

¹ M. Th. Dufour nous signale ce texte dans les Registres du chapitre conservés aux Archives d'État : 1^{er} janvier 1475. *Injungitur domino Gilaberto quod pro domino de Romagniano faciat, secundum morem consuetum, regnum Epiphannie super prebenda.*

l'évêque, les troisième et sixième répons par des anciens (*magis antiquos*) et le neuvième répons par les chantres, selon qu'il est fixé dans le tableau, et l'encensoir par un jeune chanoine. »

Tout cela se rapporte aux heures canoniales, mais voici un dernier paragraphe relatif à la messe avec la mention qui nous intéresse :

« Et ces jours-là, l'épître et l'évangile de la messe seront dits par les chanoines désignés dans le susdit tableau (... *et tunc epistola et evangelium misse dicantur per canonicos in predicta tabula descriptos*). »

En temps ordinaire, l'épître appartient au sous-diacre et l'évangile au diacre; c'est pour eux qu'avaient été composés le lectionnaire et l'évangélaire. Les jours solennels nous voyons à Saint-Pierre le diacre et le sous-diacre remplacés par des chanoines; un recueil réduit leur suffisait et cet évangélaire spécial n'est autre que notre manuscrit, qui se trouve maintenant déterminé aussi exactement qu'il était possible. Non seulement il a fait partie du mobilier de la cathédrale, mais nous voyons qu'il était à l'usage personnel des chanoines. Il est permis de supposer qu'il existait, pour le chanoine faisant office de sous-diacre, un lectionnaire analogue, aujourd'hui perdu.

Si ces « Évangiles des fêtes solennelles à l'usage de Saint-Pierre de Genève » n'ajoutent pas une ligne à notre patrimoine littéraire, ni une date à notre histoire, on y pourra du moins retrouver l'écho des chants qui retentissaient voici plus de quatre siècles sous les voûtes de Saint-Pierre. Ils constituent un souvenir précieux pour l'évocation des pompes ecclésiastiques de la Genève épiscopale. Enfin, c'est, sauf erreur, après la Bible de Saint-Pierre, le plus ancien manuscrit genevois que nous possédions; à ce titre seul il méritait d'être signalé et de prendre dans nos collections la place dévolue à un vénérable doyen.

HENRI DELARUE.

In nativitate dñi ad p̄mā missā.
 In illo t̄p̄e. **E**xiit edictum Sequencia sc̄i
 acesare augusto: ut describere euuangelij
 tur uniuersus orbis. Hec descriptio secund
 prima facta est: a preside syrie cyn lucā
 no. Et ibant omnes: ut profiteretur sin m.
 guli in suam ciuitatem. Ascendit autem
 et ioseph a galylea de ciuitate nazareth in
 iudeam ciuitatem dauid. que uocatur be
 thleem. eo quod eet de domo et fāmilia
 dauid: ut p̄fiteretur cum maria despon
 sata sibi uxore pregnante. Factum est au
 tem cum essent ibi: impleti sunt dies ut
 pareret. & peperit filium suum primogem
 tum. Et pannis eum inuoluit: et reclina
 uit eū in presepio. quia nō erat ei locus in di
 uersorio. Et pastores erant in regione eadē
 uigilantes et custodientes uigilias noctis
 supra gregem suum. Et ecce angelus dñi
 stetit iuxta illos: et claritas dei circum
 fulsit illos: et timuerunt timore magno. Et
 dixit illis angelus. Nolite timere. Ecce enī
 euuangelizo uobis gaudium magnum. qd
 erit omni populo: quia natus est uobis
 hodie saluator. qui est x̄p̄s dñs in ciuitate

ÉVANGILES DES FÊTES

BIBLIOTHÈQUE DE GENÈVE. Ms. lat. 38 b.